



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA
Numéro du produit	55431
Synonymes; marques commerciales	CITRONELLA OIL ORGANIC LK
Indications sur l'enregistrement REACH	Si les numéros d'enregistrement REACH n'apparaissent pas, la substance est soit exemptée d'enregistrement, soit elle n'atteint pas le seuil de volume minimum pour l'enregistrement (1mT / an)
Numéro CAS	8000-29-1
Numéro CE	289-753-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produits de beauté Flavouring Fragrance Aromathérapie
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	55431

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	289-753-6
-----------	-----------

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

GERANIOL, DIPENTÈNE, GERANYL ACETATE, CARYOPHYLLENE, CITRONELLOL, CITRONELLAL, 2-PINENE, 3,7-DIMETHYLOCTA-1,3,6-TRIENE, LINALOOL, EUGENOL

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

GERANIOL			10-30%
Numéro CAS: 106-24-1	Numéro CE: 203-377-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119552430-49-XXXX	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317			
CAMPHENE			5-10%
Numéro CAS: 79-92-5	Numéro CE: 201-234-8		
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1		
Classification Flam. Sol. 2 - H228 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410			

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

DIPENTÈNE 5-10%		
Numéro CAS: 138-86-3	Numéro CE: 205-341-0	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
GERANYL ACETATE 5-10%		
Numéro CAS: 105-87-3	Numéro CE: 203-341-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119973480-35-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412		
CARYOPHYLLENE 1-5%		
Numéro CAS: 87-44-5	Numéro CE: 201-746-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120745237-53-XXXX
Classification Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 4 - H413		
CITRONELLOL 1-5%		
Numéro CAS: 106-22-9	Numéro CE: 203-375-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119453995-23-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317		
CITRONELLAL 1-5%		
Numéro CAS: 106-23-0	Numéro CE: 203-376-6	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317		

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

2-PINENE			1-5%
Numéro CAS: 80-56-8		Numéro CE: 201-291-9	
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410			
3,7-DIMETHYLOCTA-1,3,6-TRIENE			1-5%
Numéro CAS: 13877-91-3		Numéro CE: 237-641-2	
Facteur M (aigu) = 1			
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411			
LINALOOL			<1%
Numéro CAS: 78-70-6		Numéro CE: 201-134-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474016-42-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317			
EUGENOL			<1%
Numéro CAS: 97-53-0		Numéro CE: 202-589-1	
Classification Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit	ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA
Indications sur l'enregistrement REACH	Si les numéros d'enregistrement REACH n'apparaissent pas, la substance est soit exemptée d'enregistrement, soit elle n'atteint pas le seuil de volume minimum pour l'enregistrement (1mT / an)
Numéro CAS	8000-29-1
Numéro CE	289-753-6

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact cutané	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation. Rougeurs.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Larmolement abondant. Rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
----------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

GERANIOL (CAS: 106-24-1)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 161.6 mg/l
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 12.5 mg/kg
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 13.75 mg/kg
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 47.8 mg/m³
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg

DIPENTÈNE (CAS: 138-86-3)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Court terme : 222 µg/cm²
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme : 33.3 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Court terme : 111 µg/cm²
 Population en général - Inhalatoire; Long terme : 8.33 mg/m³
 Population en général - Orale; Long terme : 4.76 mg/kg

PNEC

eau douce; 5.4 µg/l
 eau de mer; 0.54 µg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 1.8 mg/l
 Sédiments (eau douce); 1.649 mg/kg p.c. /jour
 Sédiments (eau de mer); 0.165 mg/kg p.c. /jour
 Sol; 0.328 mg/kg

GERANYL ACETATE (CAS: 105-87-3)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 62.59 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 35.5 mg/kg
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.4 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; : 17.75 mg/kg
 Consommateur - Orale; : 8.9 mg/kg

PNEC

- eau douce; 3.72 mg/l
 - eau de mer; 0.372 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 8 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 0.442 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.0442 mg/kg
 - Sol; 0.0859 mg/kg

CITRONELLOL (CAS: 106-22-9)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 45.8 mg/kg/jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 161.6 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 29.5 mg/cm²
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 27.5 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 47.8 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 13.8 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 29.5 mg/cm²

PNEC

- eau douce; 0.0024 mg/l
 - eau de mer; 0.00024 mg/l
 - STP; 580 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 0.0256 mg/l
 - Sédiments (eau de mer); 0.00256 mg/l
 - Sol; 0.00371 mg/l

CITRONELLAL (CAS: 106-23-0)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.14 mg/cm²
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets locaux: 0.14 mg/cm²
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/m³
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.6 mg/kg

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

PNEC

eau douce; 0.00868 mg/l
 eau de mer; 0.00087 mg/l
 Sol; 0.0267 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 4 mg/l

LINALOOL (CAS: 78-70-6)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL

Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 16.5 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.8 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 4.1 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 1.2 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.7 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets locaux: 15 mg/cm²
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 15 mg/cm²
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 15 mg/cm²

PNEC

- eau douce; 0.2 mg/l
 - eau de mer; 0.02 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 2.22 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.222 mg/kg
 - Sol; 0.327 mg/kg
 - STP; > 10 mg/l

CITRONELLYL ACETATE (CAS: 150-84-5)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 17 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.8 mg/kg
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.2 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.4 mg/kg
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 2.4 mg/kg

PNEC

- eau douce; 0.00348 mg/l
 - eau de mer; 0.000348 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 0.851 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.0851 mg/kg
 - Sol; 0.168 mg/kg

EUGENOL (CAS: 97-53-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 21.2 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 6 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.22 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3 mg/kg/jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 3 mg/kg/jour

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

PNEC

eau douce; 1.13 µg/l
 eau de mer; 0.113 µg/l
 Sédiments (eau douce); 0.081 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 0.008 mg/kg
 Sol; 0.015 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	65°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.89 - 0.92 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	1.47 - 1.60
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
----------------------------	---

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucune recommandation particulière.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 22 421,52

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation. Rougeurs.

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Larmolement abondant. Rougeurs.

Informations toxicologiques sur les composants

GERANIOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3 600,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 3600 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 3 600,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 001,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 001,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
Irritation cutanée sévère. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
Irritation sévère. Score des lésions oculaires (cornée): 3.1 - Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris:
Sensibilisant.

CAMPHENE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2500 mg/kg, Cutanée, Lapin

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Légèrement irritant.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

DIPENTÈNE

Corrosion cutanée/irritation cutanée

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique.

Ingestion Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

GERANYL ACETATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 6 330,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 6330 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 6 330,0

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 460,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 5460 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 460,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant.

CARYOPHYLLENE

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

CITRONELLOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3 450,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 3450 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 3 450,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 650,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2650 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 650,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux. Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée - Lapin: Sensibilisant.

CITRONELLAL

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2420 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ > 2500 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
Irritant pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritant pour les yeux. Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. Test de maximisation chez le cobaye (GPMT)
- Cobaye: Sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

2-PINENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 500,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 3700 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 5000 mg/kg, Cutanée, Rat

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.

LINALOOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 790,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2790 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 610,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 5610 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant. Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. - Lapin: Sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 117 mg/kg, Orale, Rat NOAEL 250 mg/kg, Cutanée, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
Contact cutané	Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque une irritation des yeux.

CITRONELLYL ACETATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 6 800,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 6800 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 6 800,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

EUGENOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 300,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2300 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 2 300,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 2 580,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ 2580 mg/l, Poussières/brouillard, Inhalatoire, Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 2 580,0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

ISOPULEGOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 940,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 940 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 940,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 3000 mg/kg, Cutanée, Lapin

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

CAMPHENE

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

DIPENTÈNE

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CARYOPHYLLENE

Écotoxicité

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2-PINENE

Écotoxicité

Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

LINALOOL

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

GERANIOL

toxicité aquatique aiguë

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heure: 14 - 22 mg/l, Poissons OECD 203
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heure: 10.8 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI ₅₀ , 72 heure: 13.1 mg/l, Algues OECD 201

CAMPHENE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 0.1-1 mg/l, Poissons

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

DIPENTÈNE

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 0.702 - 0.720 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë -
invertébrés aquatiques** CE₅₀, 48 heures: 70 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes
aquatiques** ErC₅₀, 72 heures: 8 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

**Toxicité chronique -
invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 0.27 mg/l, Daphnia magna

GERANYL ACETATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 68.12 mg/l, Poissons
OECD 203

**Toxicité aiguë -
invertébrés aquatiques** CE₅₀, 48 heures: 14.1 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes
aquatiques** CI₅₀, 72 heures: 3.72 mg/l,
OECD 201
NOEC, 72 heure: 0.585 mg/l, Algues
OECD 201

CARYOPHYLLENE

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Toxicité Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

CITRONELLOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 14.6 mg/l,

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 17.5 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heures: 2.4 mg/l, Algues

CITRONELLAL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 22 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 8.7 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heure: 13.33 mg/l, Algues

2-PINENE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, 48 heure: 6.74 mg/l, Daphnia magna

toxicité aquatique chronique

NOEC 0.01 < NOEC ≤ 0.1

Dégradabilité Non rapidement dégradable

Facteur M (chronique) 1

3,7-DIMETHYLOCTA-1,3,6-TRIENE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

LINALOOL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 27.8 mg/l, Poissons
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 59 mg/l, Daphnia magna

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl_{50} , 72 heures: 156.7 mg/l, Algues

CITRONELLYL ACETATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL_{50} , 96 heure: 6.1 mg/l, Poissons
OECD 203

EUGENOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL_{50} , 96 heure: 13 mg/l, Poissons
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50} , 48 heure: 1.3 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl_{50} , 72 heures: 24 mg/l, Algues
NOEC, 72 heures: 23 mg/l, Algues

12.2. Persistence et dégradabilité

Persistence et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

GERANIOL

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation
- Dégradation 90 - 100%: 28 jour
OECD 301A
- Dégradation 82%: 28 jour
OECD 301D

DIPENTÈNE

Persistence et dégradabilité Le produit ne devrait pas être biodégradable.

GERANYL ACETATE

Persistence et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

Biodégradation
- Dégradation > 70%: 28 jours
OECD 301F

CITRONELLOL

Persistence et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

Biodégradation
- Dégradation 80 - 90%: 28 jours
OECD 301F

CITRONELLAL

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 82%: 28 jour
OECD 301B

2-PINENE

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

LINALOOL

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation La substance est facilement biodégradable.
- Degradation (%) 64.2%: 28 jours
OECD 301D

CITRONELLYL ACETATE

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

EUGENOL

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

GERANIOL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 2.6

CAMPHENE

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 4.5

DIPENTÈNE

Potentiel de bioaccumulation FBC: 490 - 1460,

Coefficient de partage log Pow: 4.59

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

GERANYL ACETATE

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 4.5

CARYOPHYLLENE

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 6.23

CITRONELLOL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 3.41

CITRONELLAL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 3.62

LINALOOL

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Kow: 2.7

CITRONELLYL ACETATE

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 4.9

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

CAMPHENE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

DIPENTÈNE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

2-PINENE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

LINALOOL

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

DIPENTÈNE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

LINALOOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

DIPENTÈNE

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

LINALOOL

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT CAMPHENE, DIPENTÈNE)

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Nom d'expédition (IMDG)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT CAMPHENE, DIPENTÈNE)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CAMPHENE, LIMONENE)
Nom d'expédition (ADN)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT CAMPHENE, DIPENTÈNE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

14/10/2021

Numéro de version

2.000

Remplace la date

18/11/2020

Numéro de FDS

55431

ORGANIC CITRONELLA OIL SRI LANKA

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H228 Matière solide inflammable.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Signature

Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.